Lijnden, 17 janvier 2021

Nouvelle dénomination et nouvelle gouvernance de Stellantis

A la suite de la réalisation de la fusion entre Peugeot S.A. (« Groupe PSA ») et Fiat Chrysler Automobiles N.V. (« FCA ») intervenue le 16 janvier 2021, Stellantis N.V. (NYSE / MTA / Euronext Paris: STLA) (« Stellantis ») annonce que le changement de la dénomination de l’entité combinée en « Stellantis », la nomination des membres de son Conseil d’Administration et l’entrée en vigueur de ses statuts, sont intervenus ce jour.

Comme cela avait déjà été annoncé, le [Conseil d’Administration de Stellantis](http://www.stellantis.com/fr/group/governance/leadership) est composé de deux administrateurs exécutifs : John Elkann (Président) et Carlos Tavares (Directeur général) et des neuf administrateurs non-exécutifs suivants : Robert Peugeot (Vice Président), Henri de Castries (Administrateur Indépendant Senior, agissant en tant que voorzitter au sens du droit néerlandais), Andrea Agnelli, Fiona Clare Cicconi, Nicolas Dufourcq, Ann Frances Godbehere, Wan Ling Martello, Jacques de Saint-Exupéry et Kevin Scott.

Par ailleurs, le Conseil d’Administration de Stellantis a nommé, ce jour, un Comité d’Audit, un Comité des Rémunérations et un Comité de Gouvernance et de durabilité, dont les compositions sont les suivantes : Comité d’Audit : Ann Godbehere (présidente), Wan Ling Martello et Henri De Castries. Comité de Rémunération : Wan Ling Martello (président), Andrea Agnelli, Henri De Castries, Fiona Cicconi et Robert Peugeot. Comité de Gouvernance et de durabilité : Henri De Castries (président), Andrea Agnelli, Fiona Cicconi, Nicolas Dufourcq et Kevin Scott.

*A propos de Stellantis*

[***Stellantis***](http://www.stellantis.com/)*est l’un des leaders mondiaux de l’automobile et un fournisseur de mobilité, guidé par une vision claire : offrir la liberté de circulation avec des solutions de mobilité spécifiques, abordables et fiables. Outre son riche patrimoine et sa présence géographique de premier plan, le Groupe possède des atouts majeurs : une performance durable, une expérience approfondie et un grand nombre de collaborateurs travaillant dans le monde entier. Stellantis tirera parti de son large portefeuille de marques emblématiques, fondées par des visionnaires qui leur ont insufflé passion et esprit de compétition qui résonnent encore aujourd’hui, aussi bien auprès des employés que des clients. Stellantis aspire à devenir le meilleur, et non le plus grand, tout en créant de la valeur ajoutée pour toutes les parties prenantes ainsi que pour les communautés dans lesquelles il opère.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| @Stellantis | Stellantis | Stellantis | [Stellantis](https://www.youtube.com/channel/UCKgSLvI1SYKOTpEToycAz7Q) |

Pour plus d’informations:

|  |
| --- |
| Claudio D’AMICO: +39 334 7107828 - claudio.damico@stellantis.com |
| Karine DOUET**:** +33 6 61 64 03 83 -karine.douet@stellantis.com |
| Valérie GILLOT:+33 6 83 92 92 96 - valerie.gillot@stellantis.com |
| Shawn MORGAN:+1 248 760 2621 - shawn.morgan@stellantis.com |
|  |

[www.stellantis.com](http://www.stellantis.com)

DECLARATIONS PROSPECTIVES

*Ce document contient des déclarations prospectives. En particulier, ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant les performances financières futures et les attentes du groupe combiné (le « Groupe ») résultant de la fusion de FCA et du Groupe PSA quant à la réalisation de certaines mesures cibles à toute date future ou pour toute période future sont des déclarations prospectives. Ces déclarations peuvent inclure des termes tels que « peut », « sera », « s’attendre », « pourrait », « devrait », « avoir l’intention », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « sur la bonne voie », « conception », « cible », « objectif », « objectif », « prévision », « projection », « perspectives », « perspectives », « plan » ou des termes similaires. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures. Ils sont plutôt fondés sur l’état actuel des connaissances du Groupe, les attentes futures et les projections concernant les événements futurs et sont par nature soumis à des risques et des incertitudes inhérents. Ils se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire ou exister à l’avenir et, à ce titre, il convient de ne pas leur accorder une confiance excessive.*

*Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, notamment : l’impact de la pandémie de Covid-19 ; la capacité du Groupe à lancer avec succès de nouveaux produits et maintenir les volumes de livraison de véhicules ; les évolutions des marchés financiers mondiaux, de l’environnement économique général et de la demande de produits automobiles, qui sont susceptibles d’être cycliques ; les changements de conditions économiques ou politiques locales, les changements en matière de politique commerciale et d’imposition de tarifs mondiaux et régionaux ou de tarifs ciblant l’industrie automobile, à la promulgation de réformes fiscales ou d’autres changements dans les lois et réglementations fiscales ; la capacité du Groupe à étendre certaines de leurs marques à l’échelle mondiale, à proposer des produits innovants et attractifs, à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de fonctionnalités avancées, notamment des caractéristiques d’électrification, de connectivité et de conduite autonome améliorées ; divers types de réclamations, poursuites, enquêtes gouvernementales et autres éventualités, y compris des réclamations en matière de responsabilité du fait des produits, des réclamations en matière de garantie et les réclamations, enquêtes et poursuites environnementales ; les dépenses d’exploitation importantes liées au respect des réglementations en matière d’environnement, de santé et de sécurité ; l’intense niveau de concurrence dans l’industrie automobile, qui pourrait augmenter en raison de la consolidation ; l’exposition aux insuffisances de financement des régimes de retraite à prestations définies du Groupe ; la capacité à fournir ou organiser l’accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients de détail et les risques associés liés à la création et à l’exploitation de sociétés de services financiers ; la possibilité d’accéder à des financements pour exécuter les plans d’affaires du Groupe et renforcer ses activités, sa situation financière et son résultat d’exploitation ; un dysfonctionnement important, une perturbation ou une violation de la sécurité compromettant les systèmes informatiques ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules du Groupe ; la capacité du Groupe à atteindre les résultats attendus des accords de coentreprise ; les perturbations résultant de l’instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs ; les augmentation des coûts, interruptions d’approvisionnement ou pénuries de matières premières ; l’évolution des relations de travail et des relations industrielles et l’évolution du droit du travail applicable ; les fluctuations des taux de change, les variations des taux d’intérêt, le risque de crédit et les autres risques de marché ; des troubles civils ou politiques ; des tremblements de terre et autres catastrophes ; le risque que les activités du Groupe PSA et de FCA ne soient pas intégrées avec succès et d’autres risques et incertitudes.*

*Toute déclaration prospective contenue dans la présente communication n’est valable qu’à la date du présent document et les parties déclinent toute obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives. De plus amples informations concernant le Groupe, y compris les facteurs qui pourraient affecter de manière significative les résultats financiers du Groupe, sont incluses dans les rapports et autres documents déposés par FCA auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis (la « SEC ») (y compris la déclaration d’enregistrement sur formulaire F-4 qui a été déclarée effective par la SEC le 20 novembre 2020), de l’AFM et de la CONSOB et des documents déposés par PSA auprès de l’AMF.*